

Zeitschrift: Mémoires de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 19 (1991-1999)
Heft: 2: Le Grand tétras Tetrao urogallus : statut et conservation des populations du Jura vaudois

Artikel: Quelle stratégie adopter pour la protection du Grand tétras?
Autor: Neet, Cornelis / Leclercq, Bernard / Marti, Christian
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260091>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelle stratégie adopter pour la protection du Grand tétras ?

par

Cornelis NEET¹, Bernard LECLERCQ², Christian MARTI³,
Gottlieb DÄNDLIKER⁴ et Bernard REYMOND⁵.

TABLE DES MATIÈRES

Summary	257
Résumé	258
1. Introduction	258
2. Questions et réponses	258
2.1. Principe de protection de la zone favorable au Grand tétras	258
2.2. Principe de l'information par niveau de secret	259
2.3. Principe de l'action au niveau local, régional et international	260
Remerciements	261

Summary.—NEET C., LECLERCQ B., MARTI C., DÄNDLIKER G. et REYMOND B., 1996. Capercaillie conservation, which strategy should we adopt ? *In*: C. NEET, ed. The capercaillie *Tetrao urogallus*: population status and conservation in the Jura vaudois. *Mém. Soc. vaud. Sc. nat.* 19.2: 257-261

A workshop conducted on the strategy that should be adopted for capercaillie conservation in the Jura vaudois concluded that the conservation strategy should maximise the number of species concerned, maintain the diversity of forest structures and be defined in terms that are clearly understood by forestry. Information should be organised into three levels: one for specialists, one for decision makers and one for the public. Conservation objectives are defined at the local, regional and international levels.

Keywords: Wildlife management, Conservation, Policy, Forestry, *Tetrao urogallus*, Switzerland.

¹Centre de conservation de la faune et de la nature de l'Etat de Vaud, 1 chemin du Marquisat, CH-1025 Saint-Sulpice.

²Rue de la Croix St-Pierre, F-21410 Fleurey/Ouche.

³Station ornithologique suisse, CH-6204 Sempach.

⁴ECOTEC ENVIRONNEMENT S.A., 5 rue Liotard, CH-1202 Genève.

⁵Surveillant permanent de la faune de la circonscription 2, CH-1148 L'Isle.

Résumé.—NEET C., LECLERCQ B., MARTI C., DÄNDLIKER G. et REYMOND B., 1996. Quelle stratégie adopter pour la protection du Grand tétras ? *In*: C. NEET, édit. Le Grand tétras *Tetrao urogallus*: statut et conservation des populations du Jura vaudois. *Mém. Soc. vaud. Sc. nat.* 19.2: 257-261

Un atelier a été organisé autour du problème de la stratégie à adopter pour la conservation du Grand tétras dans le Jura vaudois. Cette stratégie doit couvrir les intérêts d'un nombre maximum d'espèces, être formulée en termes techniques utilisables par les forestiers et viser à maintenir la diversité des massifs boisés. En matière de diffusion de l'information, trois niveaux sont définis, le niveau spécialiste, le niveau décideur et le niveau public. Quant aux objectifs de conservation, ils sont définis sur le plan local, régional et international.

1. INTRODUCTION

Le colloque de la Société suisse de Biologie de la Faune du 15 mai 1993 consacré à la biologie et à la protection des populations de Grand tétras du Jura vaudois a été l'occasion d'examiner en détail l'état des populations, la tendance de l'évolution des effectifs, les causes de la régression de l'espèce et les principes des mesures de protection qu'il convient de prendre. Toutefois, la complexité même du problème posé par la protection du Grand tétras, où se mêlent sensibilité extrême de l'espèce aux perturbations et aux modifications de son habitat, intérêts divergents sur l'usage des espaces boisés d'altitude par l'homme et urgence de la situation du point de vue de la conservation du Coq de bruyère, justifie que l'on se penche sur la question de la stratégie générale à adopter pour mettre en œuvre le programme de protection.

Un débat a donc été organisé dans le cadre du colloque sur la formulation de principes pratiques qui devraient être suivis pour l'application d'un plan de protection des populations du Grand tétras, avec une référence toute particulière au contexte jurassien.

Le débat s'est articulé autour de trois questions principales, énoncées ci-dessous avec les éléments de réponse qui ont pu être tirés des échanges nourris qui ont marqué cette rencontre.

2. QUESTIONS ET RÉPONSES

2.1. Principe de protection de la zone favorable au Grand tétras

La première question a porté sur le principe de protection de la zone favorable au Grand tétras: est-il préférable de mettre l'accent sur le Grand tétras lui-même et sur les facteurs qui le menacent, ou est-il plus judicieux de mettre l'accent sur l'ensemble de la biocénose et de protéger le paysage comme un tout ?

La protection globale de la biocénose est une approche harmonisatrice, elle possède l'avantage de la cohérence et permet d'éviter de se focaliser toujours sur une seule et même espèce, ce qui peut conduire à l'irritation de certains. Cette approche permet également d'avoir une ligne de conduite favorable au Grand tétras, même si celui-ci n'est pas présent dans un site au moment où des mesures ou interventions sont mises en discussion.

Il est cependant inévitable qu'une telle approche soit complexe à mettre en pratique. En effet, si un objectif global pourrait être de «favoriser des forêts claires», il ne faudrait alors pas perdre de vue que pour les travaux de mise en lumière des massifs boisés, des moyens de desserte (chemins forestiers, grues fixes et mobiles) seront nécessaires. Il convient donc de nuancer la notion d'approche globale et définir de manière cohérente les différents domaines d'action qui doivent être couverts.

Une approche globale doit par ailleurs poursuivre des principes favorables à un maximum d'espèces, y compris le Grand tétras, en variant les objectifs selon les massifs forestiers. En effet, ces derniers sont hétérogènes et il importe d'en préserver la diversité. A cet égard, il importe de pouvoir faire valoir les intérêts de la faune de manière globale dans les plans d'aménagements forestiers.

Une approche globale ne doit pas être trop générale dans ses définitions. En effet, une forêt claire n'est pas l'équivalent d'une forêt naturelle et sauvage et ces deux catégories sont trop vagues pour conduire à des résultats tangibles sur le terrain. Il est donc essentiel de définir les objectifs en termes techniques utilisables pour les responsables de la gestion des forêts et milieux naturels.

2.2. Principe de l'information par niveau de secret

La deuxième question était: est-il préférable que la distribution géographique du Grand tétras soit «tenue secrète» et connue des seuls spécialistes, ou faut-il informer les autorités et propriétaires concernés pour mieux les sensibiliser au problème ?

Il est de tradition parmi un certain nombre d'observateurs du Grand tétras d'appliquer le secret le plus strict sur les sites où l'espèce est présente. Or, une évolution semble actuellement nécessaire puisque ce principe n'a guère enrayeré l'évolution négative des populations. Il est aujourd'hui indispensable d'informer et surtout de sensibiliser les utilisateurs des espaces boisés abritant le Grand tétras (touristes, sportifs, forestiers, etc.).

En ce qui concerne la notion de secret quant aux emplacements où se trouvent les coqs de bruyère, il convient d'établir trois niveaux d'information:

a.–le niveau spécialiste: à ce niveau, l'information de détail est connue et les principes d'éthique doivent donc être très strictement respectés pour la transmission d'informations, même entre spécialistes. Il s'agit effectivement d'éviter que suite à la communication d'une donnée par un spécialiste, un autre ne s'empresse d'aller voir le site en question, conduisant à des dérangements répétés.

b.–le niveau décideur: l'information de détail n'est pas nécessaire à ce niveau et ne doit donc pas être communiquée par les spécialistes. Par contre la définition de périmètres sensibles doit impérativement être effectuée pour être communiquée aux décideurs du domaine de la faune, de la nature et des forêts notamment. Ce n'est qu'avec cet outil que les mesures de protection pourront être appliquées, car les périmètres sensibles interviendront comme aide à la décision lorsque des demandes d'intervention en forêt seront examinées.

c.–le niveau public: l'information doit être soigneusement préparée afin de sensibiliser le public aux problèmes posés, à ses éventuelles responsabilités et

ceci en évitant de l'attirer sur les sites sensibles. Par ailleurs, il importe de travailler plus particulièrement avec la base et les personnes présentes sur le terrain, car une bonne sensibilisation à ce niveau est tout aussi indispensable que la prise de décisions-cadres au niveau de direction. Il est également important, dans ces programmes qui ne peuvent être efficaces que s'ils couvrent une immense surface et par delà les limites politiques, de partager les informations nécessaires entre membres de chacun des niveaux d'information a, b et c. Il s'agit donc de créer un sens du partenariat et de la solidarité.

2.3. Principe de l'action au niveau local, régional et international

Troisième question: faut-il mettre l'effort de façon prioritaire sur une protection globale de toute la zone à protéger (par les autorités nationales et une coopération internationale), ou est-il préférable de faire une démonstration du succès des mesures de protection dans une zone particulière et localisée, pour ensuite influencer les autres régions et les inciter à suivre l'exemple ?

Il apparaît ici qu'il s'agit de ne pas tomber d'une extrémité dans l'autre. L'adoption du principe de l'information par niveau de secret et du principe de partenariat conduit à la nécessité d'entretenir une dynamique de groupe au niveau local, afin de soutenir les actions concrètes, tout en bénéficiant d'un appui concerté au niveau de direction. Ces derniers doivent de plus être coordonnés et pour cela, il importe qu'il existe, au plus haut niveau international (par exemple européen) une définition claire du problème, des moyens d'action et des objectifs à atteindre. Il faut donc sans aucun doute agir à la fois au niveau local, régional et international, avec pour chacun de ces niveaux une définition claire des priorités.

a.—Le niveau local: Le niveau local est celui du propriétaire forestier et des communes politiques concernées. En effet, les mesures à prendre au niveau de l'habitat du Grand tétras (conservation des surfaces, limitation du dérangement en forêt, amélioration de l'habitat) relèvent principalement des acteurs qui gèrent les massifs forestiers. Ces mesures ne peuvent être traduites en termes concrets que par ces acteurs particuliers. Il s'agit donc, au niveau local, de mettre à disposition des responsables forestiers les informations précises qu'ils requièrent afin d'intégrer, dans la planification forestière et la surveillance des activités en forêt, les intérêts de conservation du Grand tétras. C'est ensuite au travers d'une gestion forestière respectant les différents intérêts en jeu que les recommandations faites en faveur de la faune pourront s'exprimer sur de vastes surfaces.

b.—Le niveau régional: Le niveau régional, dans un contexte comme celui du Jura vaudois, est celui des autorités cantonales et des associations de défense d'intérêts divers. C'est à ce niveau que les moyens d'action les plus importants peuvent être alloués et contrôlés. C'est également à ce niveau que la coordination des différentes activités qui se déroulent en forêt peut être réalisée. Le niveau régional est donc celui de la mise en œuvre des grandes lignes d'action prioritaire par la préparation des informations nécessaires au niveau local. C'est aussi le niveau auquel doit s'exercer la surveillance du succès des opérations de conservation.

c.—Le niveau international: Le niveau international plus que national est celui de la détermination des grands axes de priorité et de collaboration. En

effet, la protection du Grand tétras dans le massif du Jura est une affaire qui touche aussi bien la France que la Suisse et une entente est donc souhaitable, notamment sur le plan de la définition d'objectifs communs et d'un degré de priorité comparable dans les actions ainsi que dans les échanges d'information. Nous suggérons donc ici que le rôle d'un organisme tel que l'Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage soit notamment de veiller à ce que les ponts nécessaires soient établis avec les autorités de niveau comparable des pays voisins, lorsque des problématiques transfrontalières comme celles du Grand tétras se présentent.

REMERCIEMENTS

Il n'a pas été possible de citer ici, avec exactitude, les interventions des membres de la SSBF et des personnes invitées qui ont participé au débat et contribué à son succès. Nous remercions donc toutes ces personnes pour leur compréhension et les remercions très sincèrement pour leurs interventions et leur collaboration.

